



AVIS DE CONSULTATION N°: 32 / DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2020

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre lance une consultation, relatif aux:
**Travaux d'aménagement de la Sous-direction Commerciale, Bloc B, Complexe Aissat Idir
(RELANCE)**

Les entreprises qualifiées dans le domaine du bâtiment et intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de

**La Direction Opérationnelle d'Alger Centre
Complexe Aissat Idir 1 er Mai. Alger
Sous Direction Fonction Support
Département Achat et Logistique**

Les offres doivent être composées :

➤ **D'un dossier administratif:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 32 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2020 » (RELANCE)
« Travaux d'aménagement de la Sous-direction Commerciale, Bloc B, Complexe Aissat Idir»
DOSSIER ADMINISTRATIF

Et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration de probité datée, visée et signée ;
- Délégation de pouvoir de signature datée, visée et signée ;
- Copie de registre de commerce ;
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- Copie de l'extrait de rôle;
- Mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité ;
- Casier judiciaire moins de 03 mois (en cours de validité) ;

➤ **D'une offre Technique:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 32 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2020 » (RELANCE)
« Travaux d'aménagement de la Sous-direction Commerciale, Bloc B, Complexe Aissat Idir»
OFFRE TECHNIQUE

Et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration à souscrire datée, visée et signée;
- Certificat de qualification et classification professionnelle valide ;
- Attestations de bonne exécution pour les travaux d'aménagement et de réfection (durant les 5 dernières années);
- Planning de réalisation des travaux ;
- Engagement portant moyens matériels (selon modèle de l'engagement);
- Engagement portant Moyens humains (selon modèle de l'engagement);
- Engagement portant délais d'exécution (selon modèle de l'engagement);

- Attestation de visite du site (selon le modèle joint en annexe) ;
- Le présent cahier des charges paraphé sur chaque page, et la dernière page sera cacheté et signé précédé par la mention « lu et approuvé » que le soumissionnaire doit retranscrire.

➤ **D'une offre Financière:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 32 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2020» (RELANCE)
« Travaux d'aménagement de la Sous-direction Commerciale, Bloc B, Complexe Aissat Idir»
OFFRE FINANCIERE

Et doit comprendre ce qui suit :

- La lettre de soumission datées, visée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes en chiffres et en lettres ;
- Le détail quantitatif - estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises.

NB : L'opérateur économique représente la dénomination du soumissionnaire

Le dossier administratif, offre technique et l'offre financière seront insérés dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme, et ne doit comporter que la mention :

«A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »
« CONSULTATION N° 32 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2020 » (RELANCE)
« Travaux d'aménagement de la Sous-direction Commerciale, Bloc B, Complexe Aissat Idir»

Le délai de préparation des offres est fixé à dix (10) jours calendaires, à compter de la première parution du présent avis de consultation sur le site WEB d'Algérie Télécom.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation de 08H00 à 14h00 et devront être déposées à l'adresse suivante :

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre Complexe Aissat Idir
1^{er} Mai, Alger
Sous-direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique

L'ouverture des plis se fera en séance plénière en présence des soumissionnaires au dernier jour du délai de préparation à 14h00 à la salle de réunion de la Direction Opérationnelle d'Alger Centre. Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant une durée de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.